

Compte rendu succinct de la séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2010

L'an deux mil dix, le dix sept décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le 13 décembre, s'est réuni en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Marc ALLES, Maire.

Etaient présents : M. Marc ALLES, M. Maurice CHANCLUD, Mme Anne-Laure DUPONT, M. Alain CRISTOFOLI, M. Thomas ZUMBIEHL, M. Pascal GEORGE, M. Alain CORDIER, Mme Chantal LEFEVRE, M. Michel LECACHEUX et Mme Olivia-Jane LACROIX.

Etait absent : M. MAILLET.

Secrétaire de séance : M. CRISTOFOLI.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux leur accord afin de rajouter à l'ordre du jour les délibérations suivantes :

- **Dégrèvement pour la partie assainissement.**

- **Autorisation donnée à M. le Maire pour engager les dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget 2011.**

Le Conseil Municipal accepte. Le compte rendu de la séance du 10 novembre 2010 est adopté à l'unanimité.

Autorisation donnée à M. le Maire pour signer le contrat avec le bureau d'étude chargé de l'élaboration du PLU. Un bureau d'étude doit être choisi dans le cadre d'un MAPA (Marché à Procédure Adaptée) pour l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme à l'occasion de la mise en révision du Plan d'Occupation des Sols.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité **autorise** Monsieur le Maire à **Signer** le contrat avec le bureau d'étude.

Autorisation donnée à M. le Maire pour signer le contrat avec le bureau d'étude chargé des études préalables à la reconstruction de la station d'épuration du Hameau de La Bâte.

Un bureau d'étude doit être choisi dans le cadre d'un MAPA (Marché à Procédure Adaptée), pour l'élaboration de l'étude du système d'assainissement en vue de la reconstruction de la station d'épuration du Hameau de La Bâte. **Le Conseil Municipal** après en avoir délibéré et à l'unanimité **autorise** Monsieur le Maire à **Signer** le contrat avec le bureau d'étude.

Demande de subvention pour l'élaboration d'un PLU (Plan Local d'Urbanisme) au Conseil Général des Yvelines. Monsieur le Maire expose qu'il est possible d'obtenir un financement pour les études liées à une procédure d'urbanisme : élaboration d'un PLU, auprès du Conseil Général des Yvelines. **Le Conseil Municipal** après en avoir délibéré et à l'unanimité **Sollicite** auprès du Conseil Général des Yvelines afin d'obtenir le financement maximum.

Dégrèvement pour la partie assainissement :

Le S.I.A.E.P. de la Région d'Ablis établit les factures d'eau potable et d'assainissement. Une procédure pour la gestion des divers cas de fuites intervenant sur le réseau privé de l'abonné ayant entraîné une consommation excessive a été mis en place par le SIAEP de la Région d'Ablis, Le conseil municipal décide **d'appliquer** à la facture d'assainissement une remise gracieuse identique à celle appliquée par le S.I.A.E.P. Région d'Ablis, suivant l'état récapitulatif transmis par ce dernier,

Sortie de la commune de Longvilliers du SIAEP de la région d'Angervilliers, accepter le versement pour solde de compte :

Le SIAEP de la région d'Angervilliers s'est prononcé favorablement pour la sortie de la commune de Longvilliers, à la date du 31 décembre 2010 et autorise M. le Président à mandater la somme de 1027€ à la commune de Longvilliers pour solder les comptes avant sa sortie. **Le Conseil Municipal** après en avoir délibéré et à l'unanimité, **Accepte** ce versement.

Autorisation donnée à M. le Maire pour engager les dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget 2011 :

Le budget primitif 2011 n'étant pas voté avant le 31 mars 2011, mais des dépenses d'investissement peuvent intervenir pendant cette période, c'est pourquoi le **Conseil Municipal** après en avoir délibéré et à l'unanimité, **Autorise** M. le Maire à engager à liquider, à mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 25% des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent hors remboursement de la dette en 2010.

QUESTIONS DIVERSES

Demandes de subvention : non retenues pour le Centre Ressources Théâtre Handicap et Association Prévention Routière.

Informations : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- qu'un nouveau logiciel de la marque SEGILOG va remplacer les différents logiciels existants.
- que la ligne de Trésorerie a été entièrement remboursée.
- que tous les documents en Mairie sont accessibles aux conseillers qui souhaiteraient les consulter.

Ordures ménagères :

Suite à la situation exceptionnelle due aux intempéries, le SITA a collecté ensemble les ordures ménagères et les emballages recyclables pour revenir à une situation normale.

Néanmoins outre cette période de nombreux bacs ont tendance à rester plus que nécessaire sur la voie publique. Monsieur le Maire rappelle qu'afin de ne pas gêner les voisins et de préserver l'environnement de tous, il est important de veiller à ne sortir que les bacs, dont la collecte est prévue le lendemain, ils seront sortis sur la voie publique au plus tôt la veille au soir et retirés au plus tard le soir du jour de collecte. Un courrier d'avertissement sera envoyé aux contrevenants. Si la situation persiste une délibération sera prise afin de dresser une amende aux récidivistes.

La séance est levée à 22h 50

Pour extrait en Mairie le 20 décembre 2010.